

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Maire de Louvetot

Adresse : 980 route du Bourg – 76490 Louvetot

Monsieur Le Maire,

Je soussigné (e) (1) : ☐ M. ☒ Mme

Nom : RENARD

Prénoms : Isabelle

Profession ou qualité : Secrétaire de l'association FC Louvetot

Adresse : 980 route du Bourg – 76490 Louvetot

Association : FC de Louvetot

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Stade de Foot

Du : 23/08/2026 A 13h00

Au : 23/08/2026 A 19h00

heure(s)

et Du : à

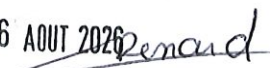
Au : à

heure(s)

A l'occasion de (4) : Début de la Saison ; 1^{er} Match

Fait à : Louvetot

Le : 06 AOUT 2026

Signature, 

ARRETE DU MAIRE N° 27 - 2026

Le Maire de Louvetot

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3352-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 23/08/26 A 13h00

heure(s)

au : 23/08/26 A 19h00

heure(s)

du : à

heure(s)

au : à

heure(s)

à (5) :

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le :

06 AOUT 2026

Le Maire,

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur

☐ à la gendarmerie

☐ à la préfecture

☐ à la mairie

